



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ DE BAIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Date de la
convocation :
08/10/2026

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Conseillers en
exercices : 19

Joseph JEULAND, Adjoint

Conseillers présents :
15

Cédric MARTIN, François POIRIER conseillers délégués

Conseillers votants : 18

Bruno COULOMBET, Julien GUILARD, Marie-Christine BATTEUX, Valérie GAUDION, Marie-Christine LOUIN, Antoine GERAULT, Angélique LE BORGNE, Gael MAIGNAN, Fabien FOUCHER, Axelle LE DIGOU
Conseillers Municipaux

Absente : Laurence Loison (arrivée à 19h20)

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Franck LERAY donne pouvoir à François POIRIER
Alexandra GOUSSET donne pouvoir à Joseph JEULAND
Marie-Odile DAYOT donne pouvoir Angélique LE BORGNE
Caroline STEINLE donne pouvoir Axelle LE DIGOU

Secrétaire de séance : Angélique LE BORGNE

Délibération 2026.10.001

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 15 septembre 2026.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal du 15 septembre 2026



Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

